



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le 04/03/2022

ID : 083-218300036-20220301-DCM2022\_006-DE



Délibération N°2022-006

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI.

Absente : Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### ECLAIRAGE PAYSAGER DU JARDIN DES SENTEURS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-012 du 03 mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village et de la Place Neuve pour un montant estimatif de 28 780 € HT soit 34 536 € TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-039 du 25 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise CITELUM pour l'entretien des installations d'éclairage public pour une durée d'un an à compter du 01 août 2021.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-005 du 01 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village et de la Place Neuve pour un montant réévalué de 29 690.97€ HT soit 35 629.16€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention de 20 000€ pour l'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village et de la Place Neuve.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village ont été réalisés en 2021 pour les montants suivants :

- 2 640 € TTC concernant la maîtrise d'œuvre réalisée par Original Lumière Ingénierie ;
- 9 874.96 € TTC concernant les travaux réalisés par l'entreprise CITELUM ;
- 8 617 € TTC concernant la subvention du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage paysager de la Place Neuve vont être réalisés en 2022 pour les montants suivants :

- 2 160 € TTC concernant la maîtrise d'œuvre réalisée par Original Lumière Ingénierie ;
- 20 954.20 € TTC concernant les travaux réalisés par l'entreprise CITELUM ;
- 11 383 € TTC concernant la subvention du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux d'éclairage paysager au Jardin des senteurs en 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Original Lumière Ingénierie d'un montant de 1 600€ HT soit 1 920 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'éclairage paysager du Jardin des senteurs sont estimés par le bureau d'études Original Lumière Ingénierie à 10 631€ HT soit 12 757.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix du Maitre d'œuvre Original Lumière Ingénierie pour un montant de 1 600€ HT soit 1 920€ TTC,

APPROUVE les travaux d'éclairage paysager du Jardin des senteurs pour un montant estimatif de 10 631€ HT soit 12 757.20€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

